

14 ^e législature		
Question n° : 44481	de M. Jean-Pierre Blazy (Socialiste, républicain et citoyen - Val-d'Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité des territoires et logement		Ministère attributaire > Logement et égalité des territoires
Rubrique > logement	Tête d'analyse > sécurité	Analyse > ascenseurs. mise aux normes. délais
Question publiée au JO le : 03/12/2013 page : 12527 Date de changement d'attribution : 03/04/2014		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la nécessaire modernisation et sécurisation du parc d'ascenseurs existant et à construire. Face à la vétusté croissante de ces derniers, la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 dite « urbanisme et habitat » avait prévu une rénovation profonde des ascenseurs en France. En raison du coût de cette modernisation, les travaux ont été étalés dans le temps et séparés en trois phases de plusieurs années (2008-2013-2018). Or la date limite de la deuxième tranche des travaux de mise en sécurité des ascenseurs a été reportée d'un an et la mesure relative à la précision de l'arrêt a été remise en question. L'abrogation de l'une des principales dispositions votées en 2003 reviendrait pourtant à limiter l'impact des efforts importants déjà réalisés, en laissant au libre usage des Français 70 000 ascenseurs toujours dangereux et en omettant l'économie d'énergie qu'apporte le contrôle à variation de fréquence des ascenseurs. Aussi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour éviter une situation qui, outre les risques liés à la sécurité des Français, porterait un lourd préjudice à une filière qui contribue à faire de la France un pays industriel et innovant.